



DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE DU SPIP 65



Après une période compliquée et difficile pour tout le monde , qui, pour le SPIP65, contrairement à d'autres services, a pu être gérée de façon pragmatique et dans le souci de la moindre insécurité tant pour les agents que pour le public, il était indispensable qu'un comité technique puisse se tenir.

Si les conditions sanitaires peuvent expliquer la transmission tardive des documents et des convocations, il ne faut pas que ce mode de fonctionnement « à l'arrache » devienne la règle .

La CGT SPIP 65 demande à ce que les convocations , l'ordre du jour et les documents à étudier soient transmis dans les délais légaux et raisonnables, afin que le travail en CT puisse être lisible et constructif.

Les points que la CGT SPIP 65 souhaitait voir portés à l'ordre du jour l'ont été, nous développerons donc nos réflexions sur ces points pendant le CT .

En liminaire cependant, la CGT SPIP 65 souhaite rappeler son désaccord quant à la gestion des ACT par la direction inter-régionale de Toulouse : attribuer une somme aux services en fonction de la taille de ceux-ci et non au regard de projets construits, nous paraît injuste et source d'inégalité, puisque ne permettant pas d'envisager des investissements structurels importants

La CGT SPIP 65 regrette toujours que la LPJ et les nouvelles charges de travail n'aient pas fait l'objet de préparations plus approfondies et d'anticipation entre la DAP et les services judiciaires, du coup chaque service doit se débrouiller comme il peut , à moyen constant et toujours en l'absence d'organigramme de référence .

Enfin de façon plus locale , la CGT SPIP 65, déplore que les campagnes de notations soient très régulièrement faites en retard (voire pas du tout). L'entretien d'évaluation annuel et la notation sont des droits pour les agents et ont des incidences sur le déroulement de carrière des agents , tout corps confondus

Tarbes le 03/07/2020